masse et de la pince-monseigneur; ils brisent l'encadrement de la porte, en enlèvent les panneaux et se trouvent devant un tas de chaises. Le capitaine Fourmentreau, du 43e, comme ces chaises sont enlevées et jetées sur la chaussée, fait faire la chaîne à des soldats, qui les rangent contre la muraille.

L'inventorieur, le commissaire, les deux agents de sûreté témoins, les sapeurs du genie et les gendarmes peuvent bientôt passer par le couloir qui conduit à la sacristie. Là, nouvelle porte à fracturer, ce qui fut fait en quelques coups de marteau. Et le bande des exécuteurs de la volonté maçonnique arrive après avoir traversé la sacristie, à une porte donnant sur l'autel de la Sainte Vierge.

A ce moment, les assaillants se reculent précipitamment. Une odeur âcre les prend à la gorge. Avant de se retirer dans l'église l'un des défenseurs a versé sur le sol un flacon d'ammoniaque qui s'est volatilisée et rend l'atmosphère irrespirable. Les sapeurs sautent aux fenêtres qu'ils ouvrent et cinq minutes plus tard, ils peuvent reprendre leur... travail.

La porte donnant sur l'autel de la Sainte-Vierge n'oppose pas beaucoup de résistance mais, derrière elle, une montagne de chaises s'oppose au passage. Sapeurs et gendarmes les enlèvent ; de nouvelles chaises viennent remplacer celles qui ont été jetées pêle-mêle dans la sacristie.

Les fidèles doivent être assez nombreux dans l'intérieur à en juger par la rapidité avec laquelle les chaises succèdent aux chaises. L'une d'elles, passant au-dessus de la barricade, tombe sur le pouce gauche du gendarme Théry de la brigade de Tourcoing.

Le gendarme se baisse et cherche à ressaisir ceux des Mouvallois qui réparent la brèche faite à la barricade.

Enfin, après vingt minutes de travail, une ouverture est pratiquée suffisamment grande pour livrer passage aux sapeurs et aux gendarmes.

Une muraille humaine. — Résistance acharnée. — Brutalités inouïes. — Une arrestation. — Les Mouvallois ne capitulent pas.

C'est alors que se passe une scène inoubliable. Il y a, dans l'église, deux cents fidèles, hommes, jeunes gens, femmes. Ils chantent le *Parce* et en font alterner les versets avec des cris puissants de « Vive la Liberté ! »

Les gendarmes fondent sur eux, crosse levée ; les fidèles font une barricade de leur corps ; ceux des premiers rangs sont meurtris mais demeurent inébranlables à leur poste.

Une femme est empoignée ; les gendarmes voulaient l'emmener ; on le leur arracha des mains.

Soudain, le gendarme Théry croit reconnaître celui qu'il accuse de lui avoir lancé une chaise ; il se précipite sur lui ; l'un de ses camarades l'aide à faire cette arrestation.

Mais le jeune homme appréhendé donne une forte secousse et l'un des deux gendarmes est renversé sur les dalles.

C'est le signal d'un acte de révoltante brutalité. Six gendarmes se jettent sur le jeune homme, le renversent, le maintiennent à coups de poings et à coups de bottes et, quand il est suffisamment « passé à tabac », ils lui passent les menottes et l'emmènent.

Ce défenseur de l'église de sa paroisse est M. Henri Destombes, 23 ans 1/2, employé de commerce, rue Vauban.

Cette scène rapide fut complétée par une distribution de coups aux fidèles. Ces arguments brocards eurent assez de pénétration dans l'esprit de ceux qui les reçurent pour les convaincre de la nécessité de laisser passer MM. les gendarmes.

Une cinquantaine de fidèles purent être refoulés dans l'église mais les cent cinquante autres se massèrent dans le chœur, criant leur indignation.

M. Prud'homme, commissaire de police, envoya les sapeurs déblayer les chaises qui obstruaient le grand portail, et quand ce fut fait, celui-ci fut ouvert.

Un section en armes du 43e fut requise et se dirigea vers le chœur, tandis que les gendarmes étaient obligés de porter sur la rue les personnes qui se trouvaient dans l'église.

Restaient les cent cinquante qui s'étaient massés dans le chœur et que cernaient les soldats et les gendarmes.

— M. le Curé, cria M. Prud'homme, commissaire de police, je vous demande de faire sortir ces gens-là ?

M. l'abbé Paquin, curé, s'avança vers le commissaire qu'accompagnait l'inventorieur.

— Ce que vous faites, lui dit-il, est à la fois odieux et ridicule.

« Odieux parce que vous employez la force armée à une besogne indigne d'elle ; ridicule parce qu'en quelques minutes il n'est pas possible de faire un inventaire sérieux.

« Je proteste, continua M. le Curé, contre l'arrestation qui a été opérée ; nous avons subi des violences ; nous n'en avons pas exercé ; si une chaise a dégringolé sur un gendarme, elle ne lui était pas destinée ; c'est un pur accident ; d'ailleurs tous, ici, m'avaient promis qu'aucune violence ne serait commise contre vous et tous ont tenu parole. »

— Je vous demande, recommença M. le Commissaire de faire sortir ces gens-là.

— Faites remettre la prisonnier en liberté et nous sortirons ensuite.

Oui ! cria t liberté ! liberté !... clamèrent les fidèles.

Mais M. Prudhomme répartit : « Ce sont les gendarmes qui ont fait l'arrestation ; la chose ne dépend pas de moi ; voyez les gendarmes. »

Les gendarmes se refusèrent à relaxer leur prisonnier ; de leur côté, les défenseurs de l'église refusèrent de capituler.

Ils restèrent donc dans le chœur et après que M. l'abbé Dufour, eut déclaré d'une voix vibrante : « Nous ne céderons qu'à la force », on les laissa tranquillement prier et chanter des cantiques.

L'inventaire fut une promenade de M. l'inventorieur à travers l'édifice. Il avait tout de même l'air de comprendre qu'on lui faisait jouer un rôle grotesque.

A 9 h. 40, tandis que le tocsin sonnait encore, l'église était évacuée.

Aussitôt les barrages rompus, l'église s'emplit de fidèles auxquels M. le Curé adressa une allocution puis, en réparation du sacrilège commis, on chanta le *Credo* et le *Parce*.

Dimanche, à 3 h., à l'issue des vêpres, aura lieu un salut de réparation.

A Saint-François

MOUVAUX-LES FRANCS

Il était 9 h. 30 quand les troupes, qui venaient de l'église Saint-Germain, eurent établi des barrages à droite et à gauche de l'unique rue qui donne accès à l'église Saint-François. Depuis vingt minutes déjà le tocsin résonnait.

Là encore la foule qui était fort sombreuse manifesta hautement sa réprobation et derrière les barrages on entendait les cris de : « Vive la liberté ! à bas les casseroles ! »

C'est au portail, contruit en bois de sapin que les sapeurs du génie s'attaquèrent à coups de hache et de masse.

Quand, après un quart d'heure, une ouverture fut pratiquée, les soldats trouvèrent une barricade de vieux madriers en fer dont quelques-uns étaient boulonnés ensemble. Pour démolir cette barricade il fallut encore un quart d'heure.

Il y avait, dans l'église, environ quatre cents personnes. Elles chantaient le *Parce* et récitaient des *Ave Maria*.

Quand entrent les gendarmes, escortant M. Prud'homme, commissaire de police, et M. Dreuilh, sous-inspecteur de l'enregistrement, M. Arnould, curé, entouré de ses paroissiens et ayant à sa droite Mme veuve François Mesurel-Joeglez, vient au devant d'eux et, d'une voix forte, donne lecture de la protestation suivante :

J'avais cru que la protestation que je vous avais adressée le 7 mars, m'aurait évité cette visite. Je me vois dans la pénible nécessité de vous rappeler les conditions particulières où se trouve cette église.

Fondée par la famille Mesurel sur un terrain lui appartenant, construite sans que l'Etat, ni le département, ni la commune s'intervinent depuis 10 ans, elle a été entretenue par nous.

Cette église donnée à la commune « par acte passé devant notaire et enregistré » n'a été donnée qu'à la condition expresse de ne servir qu'au culte catholique, à peine de revenir de plein droit aux donateurs.

Cette condition ne peut plus être observée, le Gouvernement ne reconnaissant plus aucun culte. Aussi, dès maintenant, nous considérons cette église comme la propriété des Mesurel, ici présents, et notre rôle devient inutile.

Quant au mobilier, il a été donné en partie par les membres de cette famille, en partie par les paroissiens. Voilà pourquoi les uns et les autres revendiquent la propriété.

Que si, monsieur le percepteur, vous persistez à vouloir pénétrer dans cette église, sachez que vous ne pouvez compter en rien sur notre concours ni sur le concours d'aucun de mes paroissiens.

« En mon nom, et en celui de la famille Mesurel, ajoute Mme Mesurel-Jonglez, je revendique la propriété de cet édifice ».

— Vous refusez de vous soumettre à l'inventaire, demande M. Dreuilh.

— Absolument, répond M. le Curé.

— Refusez-vous aussi de nous donner les clefs de la sacristie ?

— Je refuse plus que jamais. »

Pendant ce dialogue, une centaine de femmes et de jeunes filles étaient allées s'agenouiller dans le chœur.

La gendarmerie contre des femmes. — Lutte sauvage d'hommes armés contre des femmes sans défense. — Energique résistance. — Courageuse intervention des hommes.

Après avoir noté au hasard quelques objets, l'inventorieur se dirige de leur côté. Les femmes et les jeunes filles se lèvent à son approche, se tassent contre le banc de communion et cessent de prier.

L'inventorieur se heurte à elles et voit qu'on l'empêchera de passer. Les gendarmes arrivent et essaient d'enlever quelques unes d'entre-elles. Ils rencontrent une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas et se retirent.

Un conciliabule se tient entre les autorités. Quelques minutes se passent puis on voit revenir les gendarmes dont plusieurs brandissent leurs fusils et distribuent des coups de crosse.

Les courageuses chrétiennes supportent les meurtrissures, se tiennent par la main ; les gendarmes ont beau se montrer féroces, elles ne cèdent pas un pouce de terrain.

La lutte, entre ces hommes armés, accomplissant les ordres barbares qu'on leur a donnés, et ces humbles femmes sans défense, se poursuit sans pitié.

Ces brutalités, indignes de quiconque porte l'uniforme français, viennent à bout de quelques jeunes filles ; les autres chrétiennes supportent vaillamment les coups qu'on leur assène sans ménagement et crient à tue-tête « Vive Jésus-Christ ! »

Une vingtaine d'hommes se précipitent vers le chœur : « Lâches ! » crient-ils aux gendarmes et ils se placent résolument entre eux et leurs victimes. Parmi ces courageux se trouvaient plusieurs membres de la Jeunesse catholique de la paroisse.

Une section du 43e fait alors son apparition et elle assure le passage pour se rendre à la sacristie. Mais les femmes et les jeunes filles n'abandonnent pas les marches de l'autel.

Le siège de la sacristie

La porte de la sacristie est alors attaquée par les sapeurs du génie. A la hâte, une dizaine de jeunes gens, qui s'y sont enfermés, en ont organisé la défense. Quand la hache a mis la porte en miettes, il faut abattre des poutres et renverser un vieux confessionnal.

Enfin l'inventorieur peut entrer. Il ouvre des tiroirs, passe devant le coffre-fort sans y toucher, fait enfoncer un placard, ouvre encore des tiroirs et trouve un trousseau de clefs.

— Pourquoi ne l'avoir pas dit plus vite, dit-il d'un ton goguenard ?

M. l'abbé Verschave lui répond : « Les clefs ne vous auraient été d'aucune utilité ; ce ne sont pas les clefs de l'église.

— Et puis qu'importe, continue l'inventorieur, nous y sommes entrés sans cela.

Vive la liberté ! lui crie un jeune homme. A-t-il compris l'inventorieur ? Espérons-le pour lui.

Une arrestation

L'inventaire est terminé. Dans l'église les fidèles massés de chaque côté de l'allée du milieu, crient Vive Jésus-Christ ! Vive la Liberté ! au passage des gendarmes escortant le commissaire et l'inventorieur.

Une poussée se produit. Un chaise chavire, tombe devant M. Prud'homme, commissaire de police.

— « Arrêtez moi cet homme-là », dit-il à un gendarme en désignant M. Florimond Montagne, 20 ans, demeurant rue de Lille.

Ce jeune homme n'est pour rien dans le chavirement de la chaise, mais les gendarmes se précipitent sur lui, le passent consciencieusement à tabac, malgré la protestation des témoins écœurés et après lui avoir mis les menottes ils l'emmènent.

Arrêté pour avoir nommé un instrument de cuisine cher aux F.·. M.·.

Sur la place St-François une foule nombreuse conspue l'inventorieur et réclame la liberté des prisonniers.

Car il y en a deux ; M. Henri Destombes qu'on a amené de Mouvaux-Saint Germain et M. Montagne qu'on vient d'enchaîner.

Une forte escorte de gendarmes à pied et à cheval est bientôt formée pour les conduire au poste de police de Tourcoing.

Chemin faisant, en face de « Ma Campagne » un rassemblement considérable s'est formé. Hou ! Hou ! les casseroles ! crie-t-on sur le passage de l'inventorieur.

Ces cris horripilent M. Prud'homme, commissaire de police. Il désigne aux gendarmes un manifestant qui vient de proférer le nom de l'instrument de cuisine cher aux F.·. M.·. et il leur dit de l'arrêter. On lui passe les menottes et on le joint aux autres prisonniers.

Celui qui fut ainsi arrêté, est M. Charles Tiberghien Breuvaert, industriel, 140, rue de Lille.

Tandis que se déroulaient ces événements, les fidèles étaient entrés dans l'église Saint-François où avait lieu une première cérémonie de réparation.

Dimanche, à 3 heures, à l'issue des vêpres, un salut de réparation sera chanté.

Deux arrestations maintenues

Après un interrogatoire sommaire en poste de police, M. Florimond Montagne, arrêté à Mouvaux (Saint François), a été remis en liberté. Ses deux compagnons, MM. Charles Tiberghien et Henri Destombes étaient écroués à la gendarmerie, pour être ensuite transférés à Lille et déférés au parquet. Tous deux passeront aujourd'hui, samedi, devant le tribunal correctionnel.

PETIT-RONCHIN

Avant six heures les troupes entourent l'église et en interdisent l'approche.

A la demande de donner les clefs, M. le curé répond par un refus. Interviennent alors deux soldats avec leurs instruments qui finissent par avoir raison de la porte.

L'agent pénètre dans l'église et au chœur se trouve devant M. le curé entouré de toutes les notabilités de la paroisse. D'une voix énergique, M. le curé prononce une vigoureuse protestation :

Jamais, dit-il entre autres choses, ni le gouvernement, ni le département, ni la commune, ni la fabrique elle-même ne nous ont donné le moindre subside. C'est avec les deniers que les riches nous ont donnés, c'est aussi avec le sou que l'ouvrier nous a fourni ; nous-mêmes que nous avons pu successivement édifier et immeubles, acheter nos autels, notre chaire, nos orgues, nos vitraux, etc., s'il le faut les factures en font foi.

Aussi, si cédant à la force qui, dans les mœurs actuelles, est supérieure au droit, nous devons vous laisser inventorier, sachez bien que nous nous considérerons toujours et quand même comme le seul propriétaire de notre mobilier d'église et que demain, ce soir peut-être, nous en disposerons en bascule.

On força de même la porte de la sacristie, et l'on opéra avec cette rapidité coutumière qui prouve bien que ce n'est pas une inventaire, mais une vexation gratuite.

Cette besogne faite, les opérateurs en sortirent, les barrages furent rompus, l'église fut aussitôt envahie par les fidèles, et M. le Curé célébra la Messe en réparation de l'injure faite à N.-S.

Après cet attentat, les paroissiens ne demeureront que plus attachés à l'église qui leur est chère, qui est le centre, l'âme de cette agglomération.

GRAND-RONCHIN

Du Petit-Ronchin le troupe et les inventorieurs se rendirent à l'église du bourg.

Ils étaient attendus. Les portes étaient fermées : il fallut les foncer. M. le Curé protesta contre l'attentat décidé par un pouvoir maçonnique. Les paroissiens étaient là entourant leur pasteur. A la porte de la sacristie, même obstacle, même violence. En un tour de main fut accomplie cette œuvre qu'on désomme inventaire, cette odieuse et outrageante comédie qu'il faudrait dire. Singulière façon pour un gouvernement civilisé d'affirmer son prétendu droit de souveraine propriété.

CANTELEU

Hier après-midi deux compagnies du 16e chasseurs à pied, 25 chasseurs à cheval et des gendarmes cernent l'église.

M. Cucherat, commissaire à Lille, fit les sommations et les sapeurs firent sauter la serrure.

M. Revisé, agent des domaines, eut vite fait son inventaire pendant que les habitants le huaient et après une digne protestation de M. l'abbé Capelle, curé.

Quand ils purent terminé, percepteur et commissaire s'enfuirent et prirent le tramway pour Lille.

ENNETIÈRES-EN-WEPPES

Le secret des opérations. — Plaintes des voyageurs, l'arrivée à Ennetières, nombreux incidents, trois arrestations. — L'attitude du commissaire et du percepteur.

Décidément l'œuvre des inventorieurs est un de ces actes dont ils veulent se cacher, car il est impossible aux journalistes d'obtenir la moindre indication sur l'endroit où ils vont opérer.

Pour renseigner les lecteurs, il faudrait que Messieurs à la porte cet acte vous prévenus nous pourrions aviser les populations ! Comédiens !

Belle raison. Quand on fait mal on aime à se débarrasser de ceux qui ont charge d'éclairer l'opinion publique.

Bref, ces discrétions outrées n'empêchent pas notre collaborateur d'arriver à Armentières en même temps que la compagnie du 127e partie de Lille à 6 h. 21.

Sur le quai de la gare d'Armentières on trouvait M. Videt, commissaire de police dudit endroit, chargé de veiller à la sécurité de l'opérateur M. Thobois, percepteur à Ennetières.

Il faut longtemps pour rattacher au train se rendant à Lens, les quatre wagons transportant les soldats.

Les voyageurs murmurent, car le train devait partir à 7 h. 05 et le signal de départ ne fut donné qu'à 7 h. 20. De cette façon les voyageurs à destination de Béthune manquèrent leur correspondance à Don-Sainghin et perdirent leur demi-journée. Et allez réclamer ! On vous répondra : c'est la faute aux inventaires.

Cette mesure conservatoire fait vraiment tort à tout le monde !

Enfin on arrive à Ennetières, des gendarmes à cheval et à pied viennent rejoindre la troupe, ainsi que deux cantonniers obligés de servir de témoins.

Le percepteur est parti en avant en voiture.

Le tocsin avait averti la population de l'arrivée des agents du gouvernement. Aussi tous les habitants étaient-ils à proximité de l'église.

Les cris de : Vive l'armée ! saluent nos braves fantassins.

Par contre, les « A bas les casseroles ! A bas les voleurs » accueillent ceux qu'il est inutile de nommer.

Le commissaire tord furieusement sa brune moustache ; le percepteur passe du rouge apoplectique au bleue mat, quant aux témoins, ils paraissent nickelés.

L'église est située au milieu du cimetière ; en face se dresse un mur d'un mètre de hauteur, entourant une propriété privée. Sur ce mur sont montées de nombreuses personnes qui ne cessent de crier : Vive la Liberté ! A bas les casseroles et vive l'armée !

Trois hommes sont devant la porte du sanctuaire, sur laquelle se détachent en grandes lettres à craie :

« A Bassehêpe et à Chempels. »
« Arrière les voleurs ! »

On chasse brutalement les trois gardiens de la porte et le commissaire menace d'arrêter ceux qui crieront : « A bas les casseroles ! » Il veut faire descendre du mur ceux qui le gênent de leurs regards, mais ils ne bougent pas : « Nous sommes dans notre propriété. »

Les sommations

A 8 h. 30, le commissaire frappe le premier coup à la porte, le tambour bat.

A ce moment, M. Lescroart, président du Conseil de Fabrique, arrive et proteste contre le sacrilège ; mais on le fait empoigner violemment et chasser hors des barrages.

Du clocher tombent du temps en temps des boules puantes.

Quatre sapeurs du génie attaquent la porte solidement renforcée par des barres de fer et des chaises. Il faut longtemps aux démolisseurs pour venir à bout des obstacles.

On pénètre enfin dans l'église et M. l'abbé Somon, curé, fit une énergique protestation qui fait rugir le policier et rougir le percepteur.

Nous en extrayons les passages suivants :

Si je demandais à ces soldats qui vous accompagnent de livrer le drapeau dont ils ont la garde, ils le défendraient, ce serait avec raison. Ne vous étonnez donc pas de nos résistances quand vous venez nous demander ce que nous avons de plus cher au monde, ce que nos églises renferment. Comme pour César, les paroissiens défendraient pied à pied le sol de la Patrie, de même pour Dieu ils défendent leurs droits... Ce qu'ils ont donné à Dieu doit lui rester, ce qu'ils ont donné pour l'Eglise, au nom de la justice, ils veulent le voir maintenu. Et moi, prêtre, je proteste contre l'attentat qui va se consommer sous le nom d'inventaire.

1° Au nom du Souverain-Pontife, Vicaire de Jésus-Christ, je proteste ;

2° Au nom de Monseigneur l'Archevêque, chef du diocèse, je proteste ;

3° Au nom de mes paroissiens et en mon nom, je proteste ;

4° Au nom du pays, qui veut la vie et qui, sans religion, trouvera la mort, je proteste de toute l'énergie de mon âme.

On entend chanter à l'extérieur la *Marseillaise*. Cet appel à la liberté, cette protestation contre la tyrannie est bien de circonstance.

Une centaine de personnes sont dans l'église et chantent des cantiques.

Le commissaire veut faire sortir cinq hommes qui ne se gênent pas pour dire tout haut ce qu'ils pensent. Ce sont MM. Decamps, maire d'Ennetières, Desrousseaux, Charlet, Desreumeux et Jacquart.

Leur attitude déconcerte le petit homme en écharpe qui n'ose pas maintenir son ordre.

D'ailleurs les cinq braves gens se sont moqués de lui tout le temps. Comme il écrivait sa dépêche pour la préfecture, l'un d'eux lui demanda s'il voulait du feu pour réchauffer ses doigts.

Tel un petit roquet, le commissaire donna de la voix et ce fut tout.

Le percepteur inscrivit les objets du culte. Chaque statue était munie d'une pancarte portant le nom des donateurs.

L'inventorieur arrive aux sacristies dont on fracture les portes. Après trois nouvelles sommations du commissaire, M. Thobois visite les armoires, palpe et inscrit. Ce qu'il doit s'y connaître, le monsieur !

Le commissaire sort le premier, mais il est bientôt rappelé par le délégué de l'enregistrement, qui venait entendu crier : « A bas les casseroles ! » désigne deux femmes que les gendarmes saisissent avec une brutalité scandaleuse. Ces deux vaillantes sont Mlles Marie Hodan, 14 ans et Pauline Leleng, servante de ferme chez M. Lefebvre.

Thobois est fier de ce bel exploit et sort satisfait.

Mais il n'a pas fini d'être acclamé car le cri de : « A bas Thobois ! » sort de toutes les bouches. Furieux, il interpelle la foule : « Tas de fainéants, tas de lâches, et quelques-uns, amènes du même genre, dont il paraît avoir un long répertoire.

Le commissaire poursuit une femme dans une propriété privée — de quel droit ? — Son crime ? Elle a crié : Abas les casseroles ! Mlle Marie Chariet, 19 ans, se voit donc dresser procès-verbal, mais elle n'en paraît pas émue. Elle répond avec ironie aux questions du commissaire qui menace de l'emmener prisonnière. Mais il n'en fait rien.

La troupe et les gendarmes se remettent en marche et l'on voit M. Thobois et le commissaire Videt, vider les lieux baissant la tête, comme écrasés par les manifestations justifiées de la catholique population d'Ennetières.

Si l'on vient à vouloir s'emparer de l'église de cette commune, la besogne ne sera pas aisée pour les envoyés du gouvernement sectaire.

Nous apprenons que les procès-verbaux dressés n'ont pas été maintenus.

ESCOBECQUES

Après avoir opéré à Ennetières, les inventorieurs et la troupe arrivèrent à Escobecques et après les sommations l'on enfonça la porte. A l'intérieur de l'église se trouvait M. le curé d'Esquelbecq, desservant de cette paroisse, qui protesta avec énergie.

Le commissaire se disant insulté refusa d'accepter la protestation.

Les opérations furent vite faites et la bande se retira en faisant des récriminations des habitants.

OSTRICOURT

Dès 6 h. 1/4, quatre gendarmes arrivaient à cheval de Pont-à-Marcq et prenaient place à l'entrée de la ruelle, seule voie donnant accès à l'église et au presbytère.

L'église était fermée, mais on veillait !

Le tocsin retentit. Immédiatement tout le village accourut, mais fut arrêté par le barrage de gendarmes, auquel venait s'adjoindre une dizaine de gendarmes à pied et 150 soldats du 127e.

Le commissaire alla sonner au presbytère. M. le Vicaire, parlant au nom de M. le Curé, souffrant, refusa les clefs.

Après les sommations, quatre sapeurs se mirent à l'œuvre, du dehors on entendait les chants des paroissiens enfermés dans l'église ; la porte céda aux pesées répétées des sapeurs. Commissaire, receveur, sapeurs, entrèrent, accompagnés de gendarmes. M. le Vicaire tournant à gauche ouvrit la petite porte donnant accès au presbytère et introduisit encore une dizaine de paroissiens, qui étaient dans le jardin du presbytère. Un gendarme se précipita pour barrer le passage, il était trop tard !!

M. Michel, le receveur, procéda sommairement à l'inventaire ou plutôt fit une promenade autour de l'église, inscrivant quelques objets.

M. le Vicaire, plusieurs paroissiennes revendiquèrent certains autels et tableaux, ce que le receveur nota avec politesse.

Pendant ce temps le commissaire se dirigeait vers la porte de la sacristie qu'il fit forcer. Le receveur le suivit, inscrivant encore quelques objets, confondant chapes et ébouillés.

Notons la réflexion de l'un des deux témoins, qui étaient des cantonniers étrangers : « Nous, nous aimerions mieux être à notre ouvrage ! »

Enfin la petite troupe se retira comme des gens pressés d'en finir.

Dès que l'accès de l'église fut libre, les habitants y pénétrèrent. M. le Vicaire monta au chaire et une cérémonie de réparation suivit.

LES PRISONNIERS

M. l'abbé Camerlynck, vicaire à Wasquehal, a été arrêté pour avoir décoiffé le commissaire de police, M. Joly, resté couvert dans l'église. Tout galant homme voyant un individu se conduire dans un salon comme M. le commissaire de Croix, eut en le geste de M. l'abbé Camerlynck. Celui-ci n'a pu souffrir que la Maison du Dieu fut moins respectée qu'un salon quelconque. Quel honnête homme pourrait le lui reprocher.

M. l'abbé Camerlynck a commis un autre crime ! La leçon n'avait pas profité au fils de M. le Maire entré, on ne sait pourquoi, dans l'église. Le jeune malotru s'était permis, lui aussi, d'entrer son chapeau sur la tête. M. l'abbé Camerlynck a rabattu le caquet du jeune fils à papa par un soufflet vigoureux.

Cela ne pardonnera moins facilement.

M. l'abbé Camerlynck est maintenu à la maison d'arrêt de Lille.

M. Paul Catteau, 31 ans, tisserand à Linselles, a été arrêté vendredi ; il s'était rendu sans défiance à la convocation que lui avait adressée M. Delalé, juge d'instruction. Immédiatement en présence du magistrat, il fut écroué à la maison d'arrêt de Lille. On lui reproche d'avoir participé à la résistance à Linselles. Les faits qui lui sont reprochés étaient tellement peu graves, qu'arrêté pendant les opérations d'inventaire de Linselles, il avait été relâché de suite. Sans qu'aucune charge nouvelle ait été relevée contre lui, puisqu'il n'a même pas été interrogé, on l'a coffré comme un vil malfaiteur.

M. Charles Tiberghien Breuvaert, 33 ans, industriel à Tourcoing, fils de l'honorable M. Charles Tiberghien, neveu d'un juge au Tribunal de Commerce, a été arrêté lors de l'inventaire de l'église Saint-François, à Mouvaux les Francs, paroisse qu'habitent le plupart des ouvriers de son usine ; on l'a transféré à Lille et écroué à la maison d'arrêt.

Son crime ? Il aurait dit à un commissaire : « Casserole ! »

M. Paul Destombes, ouvrier tisserand chez M. Tiberghien (toutes les classes de la société sont représentées). Paul Destombes aurait mordu au pouce un gendarme qui, avec lui, n'y allait pas de main tendre.

M. Paul Destombes qui est un honnête ouvrier, nécessaire à sa famille, a dû lui aussi maintenu à la maison d'arrêt.

La loi sur la mise en liberté provisoire, les instructions ministérielles sur la nécessité de ne pas transformer un prévenu en condamné ; le principe que la détention préventive doit être employée uniquement contre les individus sans domicile fixe ou les criminels dangereux, tout cela est lettre morte pour le Parquet de Lille, du moment qu'il s'agit de catholiques.

Bonne pour les grévistes, bonne pour les incendiaires de Nouvilly, la liberté provisoire ! Mais les clericaux, qu'on les mette à la geôle, qu'on les f... en prison, et qu'on s'arrange pour allonger leur détention le plus possible.

Tel est le mot d'ordre de ceux qui crient sur tous les tons et devant toutes les églises :

« La loi, c'est la loi ! La loi doit être égale pour tous ; respect à la loi ».

Que les juges d'instruction et les substituts commencent donc par la respecter, par l'appliquer également à tous ; qu'ils laissent aux policiers l'odieux stratagème consistant à faire venir devant eux un homme libre, un brave travailleur, pour l'emprisonner et le noter d'infamie, avant que la justice ait dit si oui ou non il est coupable.

L'Almanach catholique de Roubaix

VIENT DE PARAITRE

Cette intéressante brochure contient :

Des notices sur les œuvres paroissiales, charitables, syndicales et mutualistes de Roubaix et de ses cantons ;

De superbes gravures représentant les traits des personnalités locales décédées en 1906 ;

Les portraits des victimes de la catastrophe de la rue d'Alger ;

D'attrayantes histoires susceptibles de charmer les longues veillées d'hiver ;

Une foule de bons-mots et d'agréables historiettes.

L'Almanach catholique de Roubaix

ne coûte que 0,10 centimes.

Il est en vente à la Maison des Œuvres, 84, Grande-Rue, à Roubaix.

LA SURDITÉ N'EST PLUS

Consultation gratuite à tous les Lecteurs

Voir à la dernière page le Questionnaire

ROUBAIX

NÉCROLOGIE

La communauté des filles de la Sagesse de la rue de la Redoute, à Roubaix, vient d'être douloureusement frappée par la mort de leur vénérée et aimée supérieure Sœur Saint Léontin.

La Sœur Saint-Léontin était originaire des Basses-Pyrénées mais toute sa vie religieuse s'est écoulée à Roubaix. Elle y arriva dès l'âge de 20 ans en 1853. Une épidémie de choléra décimait alors notre ville. La pauvre religieuse entra à l'hôpital où elle consacra sa jeunesse au soulagement et au salut des malheureux cholériques faisant ainsi l'admiration de tous ceux qui savaient à quel brillant avenir ses qualités tant physiques que morales lui auraient permis d'espérer.

L'épidémie terminée, Sœur Saint Léontin se consacra à l'enseignement. Elle fut l'une des fondatrices de l'école de la rue Saint-Vincent-de-Paul, devenue aujourd'hui l'école communale. Elle quitta cette maison pour ouvrir l'externat de la rue de la Redoute dont elle devint presque aussitôt la directrice et qu'elle ne devait plus quitter jusqu'à sa mort.

La Sœur Saint-Léontin était aimée de tous ceux qui l'ont connue à Roubaix. Elle avait, pour les Sœurs de sa communauté et pour les élèves qui fréquentaient l'externat, une affection toute maternelle. Elle suivait ses anciens élèves pendant toute leur vie, s'intéressant à leurs travaux, fière de leurs succès, s'attristant de leurs défaites. Elle n'hésitait jamais à les aider de tout son pouvoir, soit moralement, soit matériellement, s'il était nécessaire. Vis à vis de tous, elle justifiait parfaitement le titre de « Bonne Mère » dont on se plaisait à l'appeler.

Aussi peut-on dire que le deuil qui frappe si douloureusement la communauté des Filles de la Sagesse et l'Internat du Sacré-Cœur atteint non moins douloureusement les nombreuses jeunes filles et les nombreux jeunes gens qui ont passé sous sa direction à la fois ferme et tendre les premières années de leur jeunesse ainsi que leurs familles.

Tous ceux qui l'ont approchée auront pour elle un souvenir ému et une prière ardente.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui samedi, à 9 h. 1/2, en l'église Notre-Dame.

Fédération des Syndicats de l'Industrie Roubaisienne. — *Syndicat des Ouvrières des Industries Textiles réunies de Roubaix.* — Bureau de placement gratuit, 23, rue de la Paix. Dimanche, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Société chorale de Notre-Dame. — *Audition de Sainte Cécile.* — Le dimanche 25 novembre, à dix heures, en l'église Notre-Dame, pendant la grand'messe, sera donnée l'exécution de Sainte-Cécile de la société chorale de Notre-Dame. Elle y donnera la première audition de la « Messe solennelle de Saint-Barnabé », de Barthélemus, pour 4 voix d'hommes et orgue.

La Commission administrative de la Société chorale de Notre-Dame invite ses membres honoraires à assister à cette unique audition d'une œuvre qui a été préparée avec le plus grand soin et qui passe pour une des plus parfaites du genre. L'exécution, sous la direction de M. A. Duhamel, le grand orgue sera tenu par l'éminent organiste, M. J. Kassul.

Le jeudi 29 novembre, sera lieu l'Obligatoire à l'intention des membres honoraires décédés. La sainte Messe, à 7 h., Banquet dans les salons de M. H. Dupeuy, place Notre-Dame.

A Saint-Jacques, Roubaix. — Cadeaux utiles pour fêtes. Fourrures, Couvertures, Jupons, Peignoirs.

La mendicité est interdite. — Arthur Equinet, 12 ans, rue des Longues-Haies, 173, qui hier matin mendiait près des passants rue de l'Alma, a été arrêté par l'agent Carrette.

Imprudence d'enfant. — Arthur Verbendt, 6 ans, rue d'Isère, 17, s'est sérieusement brûlé à la main gauche hier matin, avec de la graisse bouillante. Il a reçu des soins du docteur Carrette qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Etablissements de Roubaix

CHOCOLAT THOMAS LILLE

Du 23 novembre

Naissances. — Zulma Vandenbroucke, rue Blanchemaille. — Robert Disaine, rue de l'Epeule, c. Lecomte, 3. — Claire Decottignies, r. Broudeloin, 6. Piet, 29. — Oscar Villette, angle boulev. Beaurepaire et rue Basse. — Emile Devaert, rue Dampierre, 31.

Décès. — Yvonne Constant, 3 mois, rue de la Tortue, 21. — Louis Doleye, 70 ans, tailleur d'habits, rue de la Redoute, 16.

Mariages. — Georges Bangon, dessinateur en tissus, rue Parmentier, 12 et Gabrielle Delattre, s. p., rue Notre Dame des Victoires, 5. — Henri Dieulent, soigneur à Wattrelos et Hélène Declerck, dévideuse, rue Barbe d'Or, 8. — Thérin. — Achille Lepiel, employé de commerce, rue Sébastopol, 38 et Nicolle Vandestienne, s. p., rue Archimède, 119.

WATTRELOS

La Société nationale de Souvenir Français, les Sociétés Patriotiques feront célébrer une messe à la mémoire des officiers, sous-officiers, soldats et marins morts au service de la Patrie, dimanche prochain 25 novembre, à 11 h. 1/4, en l'église Saint-Maclou (Centre).

Le souvenir de ceux qui ont sacrifié leur vie pour l'honneur de la Patrie doit rester impérissable.

DEPÊCHES DE LA NUIT

On avait besoin d'un policier

L'*Officiel* publie un décret aux termes duquel M. Huart, trésorier-payeur-général de la Marne, est nommé préfet de la Loire-Inférieure, en remplacement de M. Bonnet, appelé à d'autres fonctions.

C'est une révocation déguisée pour M. Bonnet auquel M. Clémenceau reproche son laxisme d'énergie pour les inventaires.

M. Huart est toujours en fonctions comme directeur de la Sûreté générale ; il n'occupera que temporairement la préfecture de Nantes.

Une proposition de M. l'abbé Lemire

Dans la distribution d'hier à la Chambre, on remarque une proposition de loi de M. l'abbé Lemire sur les syndicats professionnels leur accordant notamment la pléitude de la personnalité civile, le droit d'ester en justice, de posséder, de passer des contrats collectifs.

Le Congrès de l'Action Libérale

Lyon. — Une réunion spéciale aux dames a eu lieu hier après-midi ; il y avait 8.000 assistantes.

M. Xavier Roille, député du Tarn, a examiné le rôle de la femme à l'heure actuelle.

M. Piou a déploré l'indifférence des honnêtes gens en face du matérialisme. Il ne peut plus y avoir de catholiques centre-gauches ; un doit être catholique militant.

Les discours ont été très applaudis.

LES GRÈVES

Rouen. — Les ouvriers couvreurs de Dieppe se sont mis en grève.

Ils étaient payés à la journée, les patrons ont voulu les payer à l'heure, d'où conflit.

Condamné qui tente d'assassiner

LES GARDIENS

Rome. — Madao, condamné aux travaux forcés il y a trois jours pour meurtre, a encore tenté d'assassiner deux de ses gardiens et a essayé de se pendre ; on a pu le décrocher avant qu'il fut mort.

La situation au Maroc

Madrid. — Une dépêche de Melilla annonce que les hostilités ont repris entre les tribus fidèles au Sultan et les rebelles. On a entendu le bruit de la fusillade durant toute la journée, mais on ne connaît pas le résultat de la bataille.

Le général Merina, commandant des forces espagnoles prend des mesures pour empêcher l